



Vos réf.  
Nos réf.  
Interlocuteur

Monsieur Dominique GUILON  
Délégué Syndical SUD

Objet Réponse à votre fax du 30/12/2009

Paris, le 30 décembre 2009

Monsieur,

J'ai pris connaissance du fax que vous m'avez fait parvenir ce jour, dans lequel vous demandez l'accès des familles de Yann Cochin et de Nordine Mahroug au local syndical.

Je vous informe en réponse que je ne peux accéder positivement à votre demande.

En effet, le site de l'URG Paris est un site industriel dont l'accès est réglementé pour des raisons de sécurité. Aussi, je ne saurais rendre possible l'accès à ce site par des tiers, extérieurs à l'Etablissement et sans lien avec les activités exercées par ce dernier.

Les familles des 2 occupants du local syndical ne peuvent donc être autorisées à s'y rendre, d'autant plus que le local syndical concerné fait actuellement l'objet d'une occupation anormale par ces deux personnes, extérieures au personnel de mon Etablissement.

De plus, je vous rappelle que MM Cochin et Marhoug occupent le local syndical de leur propre volonté et qu'ils peuvent à tout moment rejoindre leur famille.

Restant à votre disposition, je vous prie de croire, Monsieur, en l'expression de mes sincères salutations.

La Directrice de l'URG Paris

Sylvie COURTUY

Unité Réseau Gaz Paris

20 rue Pétreille - 75009 Paris - Tél. 01 53 25 44.00 - Fax 01 53 25 44.50

ERDF - Electricité Réseau Distribution France - SA à directeur et à conseil de surveillance au capital de 270 037 000 euros  
Tour Winterthur 92085 La Défense Cedex - RCS de Nanterre 444 605 442  
GrDF - 6, rue Condorcet - 75009 Paris - Société Anonyme au capital de 1 800 000 000 euros - RCS : PARIS 444 766 511